



Conseil économique et social

Distr. générale
28 août 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt-neuvième session

Genève, 6-8 novembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau

Résultats des travaux du Bureau pour la période de janvier à juin 2024

Rapport du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

Résumé

À sa vingt-huitième session (Genève, 1^{er}-3 novembre 2023), le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session, en novembre 2024. Le présent rapport expose les résultats des travaux menés par le Bureau pendant la période de janvier à juin 2024, en vue de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-neuvième session (Genève, 6-8 novembre 2024).



Introduction

1. À sa vingt-huitième session (Genève, 1^{er}-3 novembre 2023), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire à Genève, du 6 au 8 novembre 2024, et a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session¹.
2. Pendant la période intersessions, le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques et s'est réuni en présentiel à Lisbonne le 4 juin 2024.
3. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement est constitué de la Présidente du Comité (Portugal) et de ses Vice-Présidents (Allemagne, Estonie, Géorgie, Italie, Ouzbékistan, République de Moldova et Suisse).

I. Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du Comité

4. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a examiné pour approbation le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du Comité (ECE/CEP/2024/1) et le calendrier provisoire de la session (document d'information n° 1), en tenant compte des modifications issues de la réunion.
5. Le Bureau a prié le secrétariat :
 - a) D'ajouter à l'ordre du jour du premier jour de la réunion un point concernant les accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés dans le cadre du sous-programme Environnement, en réduisant le temps consacré aux points 5 et 11. Au titre de ce nouveau point de l'ordre du jour, les Présidents, Vice-Présidents et secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement seront invités à informer le Comité des progrès accomplis récemment (depuis sa dernière session en novembre 2023) dans le cadre de l'accord correspondant. Des outils interactifs en ligne pourraient être utilisés pour consulter les participants à la réunion au titre de ce point de l'ordre du jour ;
 - b) D'examiner la possibilité d'organiser une réunion informelle avec les Présidents et Vice-Présidents des organes créés par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et la Présidente du Comité des politiques de l'environnement, immédiatement après la vingt-neuvième session du Comité en novembre 2024.

II. Suivi de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et préparation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence

6. À sa réunion tenue à Lisbonne, le Bureau a examiné les délais à prévoir pour la phase de préparation et l'élaboration de l'esquisse d'un document sur l'application d'une stratégie régionale en faveur des infrastructures durables dans la région paneuropéenne, et a décidé que :
 - a) Le secrétariat élaborerait le projet d'esquisse en se fondant sur les suggestions formulées par les membres du Bureau à la réunion de Lisbonne, et le distribuerait au Bureau en vue de recueillir de nouvelles observations ou des révisions ;
 - b) Sur la base des observations formulées par le Bureau et en coopération avec ses partenaires (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation de coopération et de développement économiques), le secrétariat établirait l'esquisse sous sa forme définitive et la soumettrait en tant que document d'information en vue de son examen par le Comité à sa vingt-neuvième session ;

¹ Voir ECE/CEP/2023/2, par. 76 c) et 81.

c) Sur la base des résultats de la session du Comité, le secrétariat chargerait un consultant d'élaborer un projet de texte qui serait par la suite soumis en tant que document officiel à la trentième session du Comité (Genève, 26-28 novembre 2025).

7. Le Bureau a suggéré d'inviter le PNUE à organiser une manifestation parallèle sur les infrastructures durables pendant la pause déjeuner du premier jour de la vingt-neuvième session du Comité.

8. Le Bureau a également examiné le projet de document ECE/CEP/2024/6 définissant la portée et la structure de l'examen à mi-parcours, ainsi que les modalités relatives à son organisation et a décidé :

a) D'organiser l'examen à mi-parcours sous la forme d'un débat de haut niveau le premier jour de la trentième session du Comité (26 novembre 2025) ;

b) De traiter l'évaluation environnementale de l'Ukraine en tant que sujet distinct de l'examen ;

c) De demander au secrétariat d'établir la version définitive du document ECE/CEP/2024/6 en se fondant sur les observations reçues à sa réunion et de la soumettre en tant que document officiel de la vingt-neuvième session du Comité.

III. Surveillance et évaluation de l'environnement, et rapports connexes

9. À sa vingt-huitième session, le Comité a approuvé le nouveau mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour la période 2024-2028 et décidé de prolonger le mandat de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la fin de l'année 2025².

10. Le Comité a également pris note de la proposition visant à transformer l'Équipe spéciale conjointe en un groupe de travail conjoint et décidé de reporter sa décision à sa session ordinaire suivante, qui se tiendrait en novembre 2024³.

11. Au cours de sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les résultats de la vingt-sixième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, 18 et 19 avril 2024) et sur la suite donnée au choix du Comité de reporter sa décision de transformer l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement en un groupe de travail conjoint des indicateurs et des statistiques environnementaux à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2024.

12. Le Bureau s'est dit prêt à renforcer la coopération avec la Conférence des statisticiens européens et a préconisé d'organiser une réunion informelle entre les deux Présidents afin de débattre de l'Équipe spéciale conjointe et de convenir des prochaines étapes, le cas échéant.

13. Le Bureau a également suggéré d'inviter le Président de la Conférence des statisticiens européens à participer à la vingt-neuvième session du Comité pour faciliter les débats sur la proposition de convertir l'Équipe spéciale conjointe en un organe permanent.

IV. Prospective stratégique

14. À sa vingt-huitième session, le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre la réflexion sur la façon de développer et d'intégrer la prospective stratégique au niveau du sous-programme, et d'établir une proposition qu'il examinerait à sa vingt-neuvième session⁴.

² ECE/CEP/2023/2, par. 35 b) et 43 b).

³ Ibid., par. 43 a).

⁴ Ibid., par. 17 c).

15. À sa réunion tenue à Lisbonne, le Bureau a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le secrétariat et par l'Université de Cranfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) concernant le projet « Shaping environmental policy in the pan-European region through applying foresight methodologies » (Orienter la politique de l'environnement dans la région paneuropéenne au moyen de méthodes de prospective) et a décidé :

a) D'organiser un atelier de renforcement des capacités en ligne en octobre 2024 pour se familiariser avec les activités menées dans le cadre du tour d'horizon prospectif et de la création de sens ;

b) D'organiser également un atelier de création de sens en présentiel immédiatement après la vingt-neuvième session du Comité et de le programmer dans l'après-midi du 5 novembre 2024 (14 heures-18 heures).

V. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2025 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026

16. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note du projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2025 (ECE/CEP/2024/5) et a décidé de le soumettre en tant que document officiel à la vingt-neuvième session du Comité sans nouvelle révision.

17. Le Bureau a également pris note de l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2026 et a décidé de le soumettre en tant que document d'information à la vingt-neuvième session du Comité sans aucune révision.

VI. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

18. À sa vingt-huitième session, en novembre 2023, le Comité a :

a) Décidé que le document relatif aux pays répondant aux critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations⁵, qu'il avait approuvé à sa vingt-septième session, devait continuer de s'appliquer pour une année supplémentaire ;

b) Demandé au Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat, un document dans lequel figureraient les éléments suivants :

i) Évaluation de l'efficacité de l'actuel mécanisme d'attribution des aides financières pour la participation aux réunions et aux manifestations, adopté par le Comité en 2013 ;

ii) Détermination des ajustements qu'il serait possible d'apporter au mécanisme actuel, par exemple en prenant en compte le taux d'inflation ;

iii) Définition des solutions qu'il serait possible d'adopter en remplacement du mécanisme actuel et formulation de recommandations qui seraient soumises au Comité pour examen à sa session ordinaire suivante⁶.

19. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat à ce sujet et, après avoir examiné les options envisageables, a estimé qu'à ce stade, il fallait privilégier l'option consistant à indexer les seuils sur le taux d'inflation lors de la rédaction du document d'information n° 9 sur les pays répondant aux critères d'attribution

⁵ Disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2021-11/CEP-27_EligibilityCriteria_IP.8.e.pdf.

⁶ ECE/CEP/2023/2, par. 74 a) et b).

d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations. Le Bureau a décidé d'examiner le projet de document à sa réunion supplémentaire qui se tiendrait en septembre ou octobre 2024 (modalités et dates à déterminer).

VII. Calendrier des réunions

20. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note du document d'information contenant un projet de calendrier de ses réunions et de celles du Comité pour la période 2025-2027 et a décidé de le soumettre en tant que document d'information à la vingt-neuvième session du Comité en tenant compte des modifications apportées au cours de la réunion (consistant à fixer provisoirement les dates de la dixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » du 6 au 8 octobre 2027).

VIII. Élection du Bureau

21. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat et a décidé de prendre les mesures suivantes :

a) Le secrétariat adresserait aux membres actuels du Bureau un message leur demandant s'ils souhaitaient se présenter aux élections au Bureau du Comité des politiques de l'environnement qui se tiendraient à la prochaine session du Comité en novembre 2024 ;

b) Selon leurs réponses, le secrétariat élaborerait un projet de document d'information recensant les membres du Bureau ayant manifesté le souhait de continuer à servir dans cette fonction en 2025, et communiquerait le document aux membres du Comité ;

c) Selon les réponses des membres du Comité, le cas échéant, le document serait finalisé et soumis à celui-ci pour examen à sa prochaine session en novembre 2024.

IX. Questions diverses

22. À sa réunion de juin 2024, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les préparatifs de la soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 9 et 10 avril 2025).